

spectacle de nos discordes intérieures, et prouver à nos ennemis que nous ne savons vivre qu'au milieu des haines et des colères ?

Les nations viriles n'ont pas d'injustes soupçons pour les hommes qui, chargés de les défendre, ont succombés sous le nombre, et elles n'accusent pas de trahison leurs généraux malheureux. Les peuples faibles, au contraire, cherchent une victime ; ils l'immolent, et il leur semble que leur douleur est moins amère.

Je n'accepterai jamais pour mon pays ces défaillances patriotiques. Les blessures de la France sont cruelles et profondes, mais la France vit toujours résolue, courageuse ; sachons avouer nos malheurs, ayons cette force, cessons de nous exciter à ces luttes mauvaises et stériles sur les souvenirs du passé, et préparons-nous à l'avenir.

L'accusation, messieurs, à laquelle je viens répondre, s'est formulée d'une manière impitoyable dans les deux documents qui vous ont été lus, le premier au commencement de ces débats, le second qui s'est achevé hier. Ce sont les mêmes ardeurs, les mêmes tendances, la même injustice. Il semble que ce soit le même style dans sa véhémence et, j'ai le droit de le dire, on ne s'est peut-être pas assez souvenu qu'on parlait à un maréchal de France qui n'est pas frappé par la justice, et qui, tant qu'il ne le sera pas, a droit au respect de tous.

Mais il y a une différence à faire entre ces deux documents, et je m'empresse de la constater. Nous sommes arrivés au moment de la lutte entre l'accusation et la défense ; nous discutons, et j'entends à merveille qu'il y a des vivacités de langage qui peuvent être permises à cette heure. La défense aura les siennes, elle en usera avec toute la liberté que l'accusation a pu prendre. Mais le rapport n'avait pas le même droit. Le rapport, c'est le résumé simple, calme, sans passion, de la cause qui doit être soumise aux juges. Il faut bien qu'il en soit ainsi. Autrement, serait-il juste de forcer l'accusé au silence quand, au début d'une affaire, la discussion s'engage avec lui. Je n'ai rien à dire de plus. J'avais fait un travail, je m'étais promis de relever dans le rapport toutes les paroles vives et inutiles qui ont si cruellement atteint le cœur du malheureux maréchal qui est ici. J'ai renoncé à vous le lire, car je n'ai pas voulu donner aux militaires si honorables qui ont été douloureusement touchés par ces attaques, la douleur de les entendre une seconde fois. J'ai là l'opinion presque unanime de tous ceux qui, en France et à l'étranger, se sont occupés de cette grande affaire.

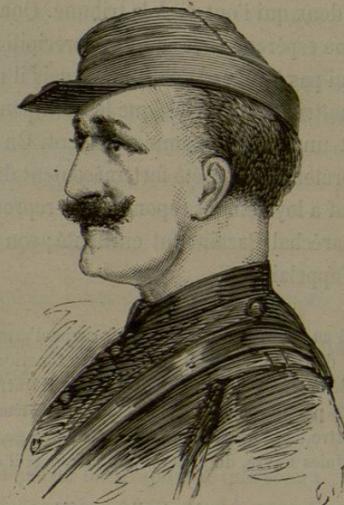
Je ne vous la lirai pas non plus, messieurs ; je ne veux ici d'autre juge que vos consciences. Mais ce que j'affirme, c'est que, dans une carrière déjà longue, je n'ai jamais trouvé un acte d'accusation comme celui-là, et je suis sûr que jamais il ne serait sorti du parquet d'un procureur général une accusation dans cette forme.

Si encore il n'y avait que l'accusé, si encore il n'y avait que le maréchal ! Ah ! ce serait cruel, messieurs, d'attendre pendant deux mois pour répondre ; mais enfin, l'heure de l'explication viendrait, bien lente. Les souffrances les plus vives auraient été supportées ; mais, à une heure donnée, il pourrait, lui ou son défenseur, prendre la parole et s'expliquer. Mais les témoins, eux, protégés aussi par la loi, eux qu'on n'a pas jugés assez coupables pour en faire des accusés, quelle est donc la situation qui leur est faite ? Il faut qu'ils se taisent, et quelle que soit la vivacité de la blessure, ils n'ont pas le droit de s'en plaindre, car la loi entoure le magistrat d'un respect inviolable ; s'ils parlent, si, emportés par cette passion, par cet instinct d'honnêteté qui les anime, ils se laissent aller à des paroles

irritées, ils sont coupables, ils doivent être punis, et punis légitimement pour l'emportement de leur honneur outragé.

Ah ! que des œuvres semblables ne se reproduisent jamais dans notre justice, c'est le vœu le plus ardent que je puisse formuler. Nous vivons dans un pays généreux, et quand un homme est attaqué, il faut qu'il ait le droit de se défendre. Voilà tout ce que j'ai à dire. Je ne parlerai plus du rapport, et j'ai hâte d'arriver à ce qui est plus intimement lié à cette affaire, et de répondre surtout au réquisitoire.

Le maréchal Bazaine a trahi... Ah ! vous m'expliquerez pourquoi, et permettez-moi de vous dire que vous devrez préciser, les périodes ne me suffiront pas, il me faudra des faits et des raisons. Il a trahi, lui, le militaire dont les états de service vous ont été lus, au commencement de cette affaire, lui, dont l'existence glorieuse pendant quarante ans a été pour la France un sujet d'admiration !



LE CAPITAINE MORNAY-SOULT.

M^e Lachaud fait l'historique de la vie du maréchal ; il rappelle ses états de service, le suit dans le cours de ses campagnes, et relève une phrase du commissaire du gouvernement, tendant à faire croire que le maréchal avait dû surtout son avancement à « sa finesse arabe. »

Comment ! dit-il, c'est devant un conseil de guerre français qu'on vient dire qu'un des hommes qui ont le plus honoré la France en Afrique a la finesse arabe, et que, dans l'avancement qu'il a si bien mérité, on a récompensé la ruse ! Je proteste contre cette accusation. Deux lettres puisées dans le dossier du maréchal seront mes deux témoins. La première est d'un homme qu'on a pu combattre dans ses opinions, mais dont personne ne contestera l'honnêteté, la loyauté. Je veux parler du général Cavaignac. Le maréchal Bazaine venait d'être nommé colonel, et le général Cavaignac redoutait de ne pouvoir le conserver à une colonie qui avait besoin de ses services.

Le défenseur donne successivement lecture de différentes lettres adressées au maréchal par le général Cavaignac, le maréchal de Mac-Mahon, et divers autres généraux.

Après avoir parlé de l'Afrique, de l'Espagne, de la Crimée et de l'Italie, où servit le maréchal, il insiste plus particulièrement sur l'expédition du Mexique, et donne connaissance au conseil de lettres adressées au maréchal par l'empereur Maximilien, l'impératrice Charlotte, le roi des Belges, l'empereur Napoléon, etc. Toutes ces lettres sont conçues dans les termes de la plus vive sympathie.

Nous voici arrivés au début de la guerre : M^e Lachaud s'efforce de prouver que cette guerre fut, en 1870, une nécessité :

Est-ce que, par hasard, messieurs, on aurait oublié les acclamations qui se faisaient entendre de toutes parts ? Est-ce que, par hasard, on aurait oublié que, depuis 1868, depuis Sadowa, l'opposition insultait tous les jours le pouvoir, en disant qu'il y avait faiblesse à ne pas attaquer la Prusse ! Ah ! nous faisons des révolutions, mais il paraît que nous perdons facilement la mémoire. Est-ce que nous n'avons pas vu partout, à Paris et en province, cette manifestation qui entraînait malgré lui le chef du pouvoir, et les assemblées tout entières ? Où sont-ils ceux qui ont résisté alors ? Ils sont nombreux, ceux qui prétendent que ce fut une faute, — j'en connais bien deux qui l'ont dit à la tribune. Quant aux autres, c'était avec une acclamation immense et une espérance folle qu'ils se précipitèrent au-devant de la lutte.

Je n'ai que cela à dire ; je n'ai pas à juger la politique ; mais il ne faut pas être injuste, et surtout ici, il faut savoir reconnaître les nécessités que le sentiment national imposait.

M. le maréchal Bazaine eut un premier commandement. On lui avait donné celui du 3^e corps ; dans le rapport, on prétend qu'il a été fort mécontent du peu d'importance de cet emploi. M. le maréchal Le Bœuf a loyalement répondu à ce reproche, et il a dit ici, comme dans l'instruction, que M. le maréchal Bazaine fut enchanté ; son devoir était là, et il était heureux d'aller où son devoir l'appelait.

Le 5 août, le maréchal fut appelé au commandement de trois corps d'armée ; le 12, enfin, l'empereur le nomma général en chef de l'armée du Rhin. Avait-il sollicité ces fonctions redoutables ? Non, il les a acceptées, mais il n'a fait aucune démarche pour les obtenir. M. de Kératry, il est vrai, invoque le souvenir d'une visite qui lui a été faite par la maréchale, d'une sorte de pression qu'elle aurait voulu faire exercer par l'opposition, sur le ministre de la guerre ; mais à ce témoignage, le défenseur oppose les déclarations de MM. Schneider, Rouher, Jules Favre, du général de Palikao, et il conclut ainsi :

M. de Kératry, dans cette circonstance, a le malheur d'être en désaccord avec tout le monde : avec le ministre, avec un de ses amis politiques. Il allègue la démarche la plus invraisemblable du monde ; il en a fait part à plusieurs, et tous ceux dont il invoque le nom disent qu'ils n'en savent rien. N'en parlons plus, messieurs, c'est assez.

Revenant à ce qui nous a entraînés dans cette discussion, je dis : le maréchal Bazaine a accepté les fonctions qui lui ont été imposées par l'empereur, tout d'abord il s'en est défendu, il y avait près de lui des maréchaux plus anciens, qui possédaient tous son estime et sa confiance : le maréchal Canrobert, le maréchal Mac-Mahon. L'ordre lui a été donné et, en soldat soumis et obéissant, il a accepté. Voilà la vérité.

Investi de ce commandement, messieurs, il a eu à subir toutes ces douleurs que vous connaissez déjà.

C'est le 12 que le maréchal a été nommé, c'est le 12 qu'il a pris possession de son commandement ; encore ce point n'est-il pas bien démontré, car M. le président, malgré toute la précision possible, n'a pas pu arriver à déterminer une heure. On s'est battu le 14, on s'est battu le 16, on s'est battu le 18 ; il y a eu de grands combats, de la gloire pour nos

armes. Puis le blocus s'est resserré ; on s'est battu encore, on a fait tout ce qu'on pouvait faire. Mais il est arrivé un jour, messieurs, où la famine a réduit cette armée que la bataille n'avait pas pu vaincre ; et alors le chef de l'armée, qui a charge d'âmes, a compris que le moment suprême était arrivé, et qu'il ne pouvait pas laisser égorger inutilement ses malheureux soldats. Il n'y avait plus que cette armée pour la France !

Ah ! l'un des témoins disait que c'eût été une folie glorieuse et sublime, et il semble vraiment que c'est l'avis de M. le commissaire du gouvernement, qui donnait le conseil de sortir quand même. Oui, sortir, tuer nos soldats, — nous verrons tout cela plus tard, — laisser quarante ou cinquante mille hommes encore sur le champ de bataille ! Ah ! si Dieu nous avait infligé cette dernière épreuve, vous êtes-vous demandé, qui aurait pu vaincre la Commune ? Et ne pensez-vous pas avec moi que, si l'armée de Metz avait été sacrifiée, ce serait aujourd'hui la barbarie qui régnerait en France ? Bénissons Dieu, messieurs ; après ces calamités horribles, après que nous eûmes été réduits à l'extrémité d'accepter de l'ennemi une capitulation dont j'aurai à parler longuement plus tard, nous avons au moins retrouvé la vaillante armée de la France, cette armée qui a sauvé la société et cette armée grâce à laquelle nous vivons encore.

Voilà l'œuvre du maréchal ; lorsque le désastre a été complet, il a subi la même captivité que son armée. On dit qu'il a trahi l'empereur ; on dit qu'il a trahi la France ! Il a trahi tout le monde ; et le ministère public, avec son imagination, se place dans cette contradiction singulière : il trahit l'empereur à Metz, et il trahira plus tard la France pour l'empereur !

Pour ma part, je ne comprends pas...

Après la capitulation, le maréchal a demandé un conseil d'enquête :

Dès les premiers jours qui suivirent cette capitulation fatale, mais inévitable, le maréchal Bazaine n'a eu qu'une pensée : faire contrôler ses actes. Vous vous rappelez quel était l'état de la France alors. Et pourtant il demandait un conseil d'enquête. Il en existait un, qui avait été composé et qui devait se réunir le 2 janvier 1871. Le maréchal préparait une justification lorsqu'il reçut la dépêche télégraphique que voici :

« Bordeaux à Cassel, 28 décembre 1870, neuf heures trente-cinq minutes du matin. Par la Suisse. — Le ministre de la guerre à M. le maréchal Bazaine, à Cassel.

« J'ai l'honneur de vous informer que le conseil d'enquête relatif à la capitulation de Metz n'ayant pas lieu à l'époque indiquée du 2 janvier, vous n'avez pas à fournir de mémoire justificatif pour cette date. »

Pourquoi éloignait-on l'examen de cette si grave question ? Voici, messieurs, ce que j'ai trouvé dans les journaux. C'est une dépêche qui n'a pas été démentie, qui a toutes les apparences de la vérité :

« 25 décembre, 2 h. 45 m., soir.

« N^o 5183. Gambetta à Crémieux, justice, de Freycinet et Laurier.

« Qui donc a formé un conseil d'enquête pour juger Bazaine ?

« L'enquête est faite. Personne ne m'a consulté. Je m'y oppose formellement, et je vous prie d'arrêter ces choses. Réponse immédiate.

« GAMBETTA. »

Les dictateurs parlent de cette façon !

L'enquête est faite, personne n'a été entendu; le maréchal n'a pas pu s'expliquer. C'est ainsi que les révolutions font la justice!

Avant de discuter les faits qui forment la base de l'accusation, M^e Lachaud relève les attaques dont le maréchal a été l'objet.

Et, il faut le dire, il y avait deux hommes, deux officiers supérieurs, qui, dans cette triste croisade, s'étaient donné le premier rang. M. le colonel d'Andlau et M. le lieutenant-colonel de Villenoisy.

Je vais, en quelques mots, parler de ces deux officiers supérieurs; mais je le ferai sans expressions vives; je n'en ai pas besoin, les faits valent mieux que les discours; quand je vous aurai dit ce qu'ils ont fait, vous les jugerez et je n'aurai plus qu'à me taire.

A la date du 22 décembre 1870, paraissait dans l'*Indépendance belge* une lettre immensément longue que quelques journaux ont reproduite dans ces derniers temps. Voici ce qui la précédait :

« *La Capitulation de Metz.* »

« On nous communique la lettre qu'on va lire. Elle a un caractère tout privé, et nous ne sommes pas autorisés à en faire connaître l'auteur. Nous pouvons dire, cependant, qu'elle émane d'un colonel d'état-major, prisonnier de Metz, grand seigneur, ancien ami des Tuileries, et qui a occupé la haute et exceptionnelle position d'attaché militaire à l'ambassade française près d'une grande puissance du Nord. Cet officier supérieur va, du reste, publier prochainement le journal complet, heure par heure, pour ainsi dire, du siège de Metz, et cette œuvre sera signée de son nom. ».....

A la suite, la défenseur signale quelques extraits de cette lettre, trop connue pour qu'il soit nécessaire de la reproduire, il rappelle que le colonel D'Andlau fit paraître un livre : *Metz, campagne et négociations*. A la suite de cette publication, le maréchal Bazaine écrivit au ministre de la guerre pour se plaindre de ces attaques, voici la réponse du ministre :

« Versailles, le 2 novembre 1871.

« Monsieur le maréchal,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour appeler mon attention sur un livre anonyme, intitulé : *Metz, Campagne et Négociations*.

« Je regrette certes très-vivement les diverses polémiques auxquelles ont donné lieu les événements qui se sont passés l'an dernier durant la guerre, et il n'a pas dépendu de moi qu'en ce qui concerne l'armée toute publication dans ce sens cessât immédiatement; seulement, quand les auteurs de livres ou de brochures sur ces questions se cachent derrière le voile de l'anonyme, — c'est le ministre qui le dit! — il me devient tout à fait impossible de les atteindre, et je me trouve, à mon très-grand regret, désarmé vis-à-vis d'eux.

« Du reste, les faits auxquels nous avons les uns et les autres participé durant cette désastreuse période sont du domaine de l'histoire, et nous pouvons espérer que, lorsque le temps aura calmé les esprits, il se rencontrera des plumes impartiales qui feront à chacun la part qui lui revient et la justice qui lui est due.

« Veuillez agréer, etc.

« Le ministre de la guerre,

« Signé : DE CISSEY. »

Pour clore enfin, messieurs, ce triste incident du débat, laissez-moi vous lire les paroles généreuses et indignées qu'un des plus nobles caractères de France, M. le général Changarnier, faisait entendre à la pensée des outrages que des inférieurs jetaient à leurs supérieurs. Dans le discours qu'il prononça à l'Assemblée nationale, dans la séance du 29 mai 1871, je trouve ce passage :

« Quoi qu'en aient dit des hommes aigris par le malheur, qu'ils n'ont pas su porter avec dignité, quoi qu'en aient dit des subalternes, qui croient se grandir en accablant un chef tombé du haut, il est faux, absolument faux, que ce brave soldat de Borny et de Rézonville nous ait volontairement, méthodiquement conduits à notre ruine. »

Et le général Changarnier finissait par un cri d'indignation qui retentissait dans les cœurs de tous les membres de l'Assemblée : « Messieurs, — s'écriait-il — je vous en conjure, n'estimez pas les hommes enclins à de si odieux soupçons. »

Et le *Journal officiel* ajoute :

« Vive approbation, bravos et applaudissements prolongés. L'orateur, en retournant à sa place, reçoit les félicitations empressées de ses collègues. »

Il a raison, messieurs! il ne faut pas estimer les hommes enclins à de semblables soupçons!

J'ai tout dit sur M. d'Andlau. M. de Villenoisy?... Ah! que voulez-vous que j'en dise? Il n'a rien fait : il a suivi la guerre en curieux, en amateur. — Oh! c'est le mot de l'audience!... — En amateur! Un officier français! quand il y avait à Metz les tristesses et les douleurs que vous savez!

Cela ne l'a pas empêché de venir tout juger à cette barre. Il avait pourtant déjà reçu une cruelle leçon; et le ministre de la guerre, M. le général Le Flô, la lui avait infligée publiquement, dans des termes que je vais vous rappeler.

Oui, M. le commandant de Villenoisy, aujourd'hui lieutenant-colonel de Villenoisy, qui n'avait pas de rang dans l'armée du Rhin, — qui était professeur dans une école de Metz, — a envoyé à l'Assemblée une dénonciation odieuse, une pétition dans laquelle il parlait de trahison, et il a fallu la discuter! Oui; mais le ministre de la guerre est monté à la tribune, et voici ce qu'il a dit :

« Je dois le déclarer à cette tribune, il n'appartient pas à M. de Villenoisy de provoquer, par une pétition, le débat actuel, car il n'avait pris part ni aux travaux du siège de Metz, ni à aucun des combats singuliers qui se sont livrés sous les murs de cette place.

« Simple chef de bataillon et professeur à l'école d'application, jamais acteur dans la lutte, il n'a pu juger ces graves questions que sur des appréciations indirectes, impersonnelles, insuffisantes, par conséquent, et il lui appartenait ainsi, moins qu'à un autre, je le répète, d'en saisir l'Assemblée. Son devoir strict l'obligeait, en tout cas, à s'adresser au ministre de la guerre.

« Mais, cet officier a commis une autre faute.

« M. de Villenoisy aimait la publicité, et, quand on attaque violemment, c'est pour le faire savoir.

« Il ne s'est pas borné à saisir l'Assemblée de cette question, il a publié sa lettre dans les journaux. En même temps qu'elle vous était adressée ce jour, cette infraction aux règlements, je l'avais déjà punie, dès le mois de mars, de quinze jours de prison. (Très-bien! très-bien!)

« Voilà, messieurs, comment nous entendons la discipline, et comment nous n'avons pas permis, à un simple officier resté étranger à la guerre de cette époque, de venir soulever législativement ce grave débat. (Bravos! bravos! applaudissements.) »

Eh bien! je l'avoue, j'ai été étonné que M. le commissaire spécial du gouvernement ait appelé ici M. de Villenoisy, après l'attestation si favorable que lui avait ainsi donnée M. le ministre de la guerre!

Voilà, messieurs, ceux qui ont pris l'initiative de ces attaques violentes, voilà ce que j'avais à en dire. Ah! toute cette partie de ma cause était nécessaire, mais je comprends que ce n'est pas ici le point capital sur lequel le débat va s'engager; grâce à Dieu! au sujet des calomnies, au sujet de tous les préliminaires de l'affaire, tout est dit et j'arrive maintenant au 12 août, à la prise du commandement. Je vais examiner avant tout une grande question, celle de savoir si M. le maréchal Bazaine était libre dans la direction de son armée, ou si, ayant reçu de l'empereur un ordre positif, il n'a pas voulu y obéir, en se dirigeant sur Verdun ou sur Châlons, ainsi qu'on l'a soutenu et dans le rapport et dans le réquisitoire.

C'est le 12 août, messieurs, que le commandement supérieur est donné au maréchal. Aucune constatation précise de cette nomination. On s'est battu le 14, on s'est battu le 16, on s'est battu le 18, et nous ne savons pas exactement à quelle heure M. le maréchal Bazaine a été investi du commandement suprême. Aussi, sur ce point, le réquisitoire contient des blâmes nombreux, sur lesquels M. le commissaire spécial du gouvernement a beaucoup insisté, et dont j'aurai raison bien facilement.

Tout d'abord, est-il vrai, est-il prouvé que la marche sur Verdun était irrévocablement arrêtée? Il faut bien que l'accusation le dise: c'est la base de toute la discussion! Mais où donc M. le commissaire spécial du gouvernement a-t-il puisé cette certitude? Oui! si cette marche était possible, elle pouvait être utile; mais, si elle devenait difficile, on ne devait pas la tenter. Il ne faut pas oublier, messieurs, la situation dans laquelle on se trouvait; il ne faut pas oublier qu'à ce moment il se faisait des démarches de toute nature, des démarches diplomatiques, qu'on espérait l'intervention des puissances, et qu'un échec nouveau eût rendu toute intervention plus difficile. Il y avait des nécessités de toute nature sur lesquelles, ici même, quelques explications ont été données, explications suffisantes pour vous convaincre, messieurs, et assez mesurées pour ne pas trahir certaines convenances politiques qu'il faut savoir respecter.

Le ministère public vous dit: « Il y avait un ordre formel, absolu. » — Eh bien! voyons les dépêches, voyons les lettres de l'empereur.

A la suite, M^e Lachaud lit divers ordres et dépêches, et conclut ainsi:

Je tenais à établir et j'établis que, jamais, il n'y a eu de la part de l'empereur, un ordre absolu d'aller quand même dans la direction supposée. Le major général, M. le maréchal Le Bœuf, qui était en communication continue avec l'empereur, et qui, par conséquent, savait mieux que personne quelle pouvait être, dans ces questions militaires, la pensée intime du souverain, le major général, dis-je, interrogé à ce sujet, s'est exprimé ainsi:

« L'empereur se décide à ordonner la retraite sur Châlons. A ce sujet, je ne pourrais pas dire que les ordres de l'empereur aient été très-précis.

« Il m'a parlé de son projet de retraite sur Châlons, projet, je dois le dire peut-être, que

j'avais un peu combattu, car je trouvais que c'était aller un peu loin; mais, enfin, l'empereur m'en a parlé, non pas comme d'une idée *parfaitement arrêtée*, mais comme d'un *projet*.

Sur ce premier point, qui a son importance, — car c'est là le grand grief invoqué à l'appui de la trahison vis-à-vis de l'empereur, — nous ne trouvons donc qu'un plan qui n'avait rien de positif, un désir manifesté, un projet qui pouvait être avantageux, mais rien qu'un projet soumis à toutes les éventualités de la guerre, soumis à toutes ces incertitudes si nombreuses que des militaires aussi éminents que vous, messieurs, comprennent mieux que moi. On se bornait à désirer, on ne savait si le projet était réalisable.

Nous arrivons maintenant au passage de la Moselle:

Les ponts de Novéant, au sujet desquels plusieurs témoins sont venus déposer, chacun a apporté son explication, tout le monde a fait de la stratégie et vous deviez bien sourire, messieurs, quand vous entendiez des ignorants venir vous apprendre comment on faisait la guerre.

Voyons! ces fameux ponts de Novéant qu'il suffisait de couper pour arrêter l'armée prussienne, c'est le maréchal Bazaine qui aurait dû les détruire; on a demandé des ordres, à qui? à lui? il était à Borny.

On télégraphiait avec Metz, les dépêches arrivaient au quartier général de Metz.

Mais il y avait un télégraphe de Metz à Borny? Non, il est prouvé que le télégraphe était brisé, et à cette occasion, il y a une dépêche que je vous ai lue, recommandant aux soldats de respecter le télégraphe.

Comment le ministère public a-t-il pu commettre cette erreur?...

Il n'y a qu'un point, un seul, à propos duquel il ait donné un ordre, sous sa responsabilité, je veux parler du grand pont de Longeville, qu'il a fait couper le 15, parce qu'il craignait une attaque par ce pont contre les troupes qui montaient sur le plateau. Telle est son explication. Bonne et mauvaise, elle peut être discutée. Quant aux autres ponts, on ne saurait lui en demander compte.

Et les routes? Est-ce que le maréchal commandant en chef devra faire connaître et indiquer tous les petits sentiers; est-ce qu'il devra, lui, de sa main, ou par un ordre détaillé, dire quelle direction prendra telle compagnie, tel bataillon? Comment avec une armée de 150,000 hommes à faire manœuvrer, c'est lui qui, dans les petites sinuosités de la campagne, devra la conduire!

C'est insensé! Il sait où il veut aller, il dit qu'il veut aller là avec son armée, c'est l'état-major général qui doit en trouver les moyens, et s'il n'y en pas, c'est encore à l'état-major de l'en avertir.

Ceci dit, arrivons aux batailles, et permettez-moi de vous le répéter, je n'aurai pas à les discuter, je n'en ai pas le droit, et je tiendrai mieux, sous ce rapport, ma promesse que ne l'a fait M. le Commissaire spécial du gouvernement. Discuter les batailles d'un général devant un conseil de guerre, est-ce que cela peut être sérieux? Oh! comme M. le président, sur ce point, nous avait bien éclairés, l'accusation et la défense! avec quelle précision, dans des interrogatoires si complets et si bienveillants en même temps, le magistrat avait écarté ce qui ne pouvait pas trouver sa place dans le procès!

Quoi! vous allez blâmer les plans de campagne du maréchal Bazaine, et il sera possible

qu'un homme qui a pu se tromper, et laissez-moi vous dire, qui avait le droit de se tromper, parce que personne n'est infaillible, ait à répondre de ce qu'il a cru nécessaire à l'intérêt de l'armée et au salut du pays! Ah! que dans le mouvement général des batailles vous arriviez à puiser une conviction, à la bonne heure, mais prendre les combats les uns après les autres, les discuter, prétendre qu'on a pris à gauche, et qu'il valait mieux prendre à droite, c'est facile et c'est surtout le défaut du rapport, bien plus que celui du réquisitoire; c'est faire œuvre de grand général d'armée, et vouloir approfondir ces questions, comme si on était commandant en chef, c'est étrange!

Le maréchal Bazaine a conduit son armée, comme il a jugé convenable; il ne relève, quant aux ordres qu'il a donnés, que du droit, et de sa conscience. M. le Commissaire spécial du gouvernement nous a bien dit qu'il n'entendait pas le moins du monde s'engager sur ce terrain, il l'a dit et répété. Mais il y a tant de choses qu'on peut dire! cela ne suffit pas, il faut encore les prouver.....

Quand ce procès s'est engagé, que ne disait-on pas? Vous l'avez entendu comme moi. On répétait sans cesse: vous allez être témoin d'un scandale inouï, des chefs de corps d'armée s'attaquant les uns les autres; le maréchal Bazaine, le commandant en chef, s'en prenant à ses lieutenants du sort de la bataille, les lieutenants s'en prenant au maréchal, au commandant en chef, de la non-réussite de ses projets, et il semblait qu'après cette discussion, nous allions tomber dans la confusion la plus déplorable et la plus honteuse.

Ah! grâce au ciel, ce spectacle ne nous a pas été donné, ce dernier malheur nous a été épargné. Et pourtant, j'entendais M. le Commissaire du gouvernement dire, hier, que M. le maréchal Bazaine voulait se défendre aux dépens des autres. Où a-t-il donc vu cela, s'il vous plaît? Le maréchal Bazaine couvre tout le monde ici; il est le chef de l'armée; le maréchal n'a pas une parole de blâme contre ses lieutenants, qui sont loyaux, courageux et fermes. Si la campagne n'a pas réussi comme on l'espérait, c'est à lui seul qu'il faut vous en prendre, je le répète; il est le maréchal commandant en chef, et il ne décline pas la responsabilité, il n'y a que des lâches qui font cela, et quoique, hier, j'aie entendu dans le réquisitoire un mot qui m'a blessé le cœur, le mot de *lâcheté*, le maréchal Bazaine a trop prouvé son courage pour essayer de se défendre, en accusant ceux qu'il estime et qu'il aime.

Je voudrais les nommer tous, je le devrais, messieurs, dans ce procès, qui ne se plaide pas seulement devant vous, mais devant le monde entier. Ah! il faut que le monde sache et qu'il comprenne que, si nous avons été bien éprouvés, il nous reste encore de grandes richesses, et qu'un pays qui a des hommes comme ceux-là est un pays dont il ne faut pas désespérer.

Eh bien! le ministère public ne les désunira pas, et il aura beau faire, ils seront tous ici les uns à côté des autres, se soutenant, s'unissant, défendant par la loyauté de leurs témoignages le chef qu'ils ont vu à l'œuvre, et dont ils apprécient si parfaitement les sentiments.....

L'audience est suspendue quelques instants.

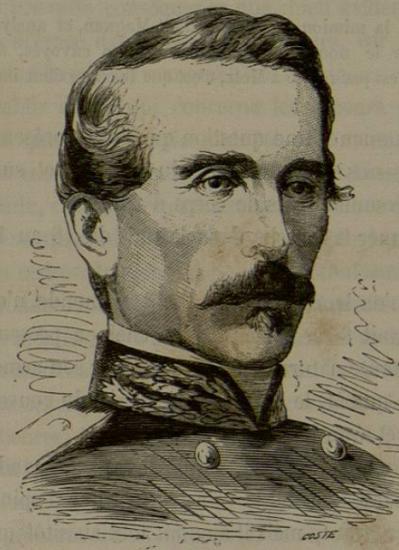
A la reprise, le défenseur continue en ces termes :

Vous savez, messieurs, comment s'est engagé le combat de Borny. Le 2^e et le 4^e corps étaient arrivés les premiers sur la rive gauche; le 2^e était arrivé en entier, et deux divisions

du 4^e étaient aussi sur la rive gauche. A ce moment, le 3^e corps est attaqué sur la rive droite, et il est absolument nécessaire de venir à son secours; les deux divisions du 4^e corps repassent la rivière pour le soutenir. L'action se termine vers neuf heures du soir; ce combat a eu pour conséquence de retarder de vingt-quatre heures, au moins, le passage de l'armée sur la rive gauche.

Après avoir rappelé la bravoure dont le maréchal fit preuve dans la journée du 14 août, le défenseur passe rapidement sur la journée du 15, dit quelques mots de la bataille de Rezonville, et insiste spécialement sur la question des munitions.

En ce qui concerne les munitions, il y a un fait capital, à propos duquel j'ai entendu



LE COMMANDANT MARTIN, commissaire ordinaire du gouvernement.

donner hier, je l'avoue, une explication bien singulière. M. le général Soleille, qui est un général d'artillerie fort éminent, avait été blessé, et il s'était fait transporter dans une maison placée sur un point d'où il lui était facile d'entendre d'une façon parfaite tous les coups de canon et toutes les fusillades. De là, il avait envoyé M. le colonel Vasse Saint-Ouen avertir le maréchal Bazaine de prendre garde, parce que les munitions avaient été dépensées dans une proportion énorme. Vous vous rappelez, messieurs, que, d'après la déclaration de ce témoin, le général Soleille avait affirmé que le tiers ou la moitié de toutes les munitions de l'armée avait été consommé.

Ce renseignement si grave était de nature assurément à impressionner vivement le commandant en chef: cette déclaration émanait d'un officier supérieur de l'armée en qui il